

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

### **Avis relatif à l'entrée en vigueur d'un accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine concernant la coopération relative aux indications géographiques et la protection de celles-ci**

L'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine concernant la coopération relative aux indications géographiques et la protection de celles-ci <sup>(1)</sup>, signé à Pékin le 14 septembre 2020, entre en vigueur, en application de son article 14, paragraphe 1, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

---

<sup>(1)</sup> JO L 408 I du 4.12.2020, p. 3.